



PUY DU FOU

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 avril 2019

Le Grand Parc du Puy du Fou, partenaire de la sécurité routière en Vendée

La sécurité routière constitue, en Vendée, comme au niveau national, une priorité pour les services de l'État et l'ensemble des acteurs locaux.

Cette mobilisation est d'autant plus importante qu'en 2018, **50 personnes ont perdu la vie sur les routes en Vendée** contre 37 en 2017 (+ 13 tués soit +45%). **Depuis le début de cette année, 8 personnes ont déjà trouvé la mort et 92 personnes ont été blessées** sur les routes en Vendée, le plus souvent sur des trajets quotidiens domicile-travail.

Le risque professionnel le plus fréquent reste, en effet, l'accident de la route, dans le cadre d'une mission ou du déplacement domicile-travail. Par sa gravité, le risque routier représente un enjeu humain, social, et économique considérable pour l'entreprise.

Deuxième parc à thème de France, le Puy du Fou a accueilli plus de 2,3 millions de visiteurs l'année dernière, grâce à l'action conjuguée des 4 000 bénévoles et près de 2 200 employés permanents et saisonniers au Grand Parc.

Face à l'hécatombe qui frappe notre département depuis tant d'années, et animé par une démarche citoyenne, le Grand Parc du Puy du Fou a souhaité s'engager dans ce combat pour la vie.

Nicolas de Villiers, président du Puy du Fou et Laurent Albert, directeur général du Puy du Fou, en présence de Benoît Brocart, préfet de la Vendée, ont signé le mardi 2 avril 2019 aux Épesses la charte sécurité routière « les entreprises s'engagent pour la sécurité routière en Vendée ».

Cet engagement porte à 67, le nombre d'entreprises signataires de la charte depuis le début de cette année, ce qui représente plus de 11 000 salariés en Vendée.

